

L'Accord d'association Algérie-UE, quel bilan pour l'Algérie

Dr. Yacine Nadia

Université de khemis Miliana – Algérie

Dr. Neki Abdelkader

Université de Cergy Pontoise IUT, France

Résumé :

L'accord d'association liant l'union européenne et l'Algérie est une étape importante dans l'ouverture de commerce extérieur Algérien à ses partenaires méditerranéen qui lui permet l'accès à la technologie et l'accès aux marchés étrangers, mais Les résultats mitigés de cet accord prouve que l'Algérie est encore fragile pour affronter l'agressivité de la compétitivité internationale puisqu'il n'a pas pu profiter pleinement de l'ouverture de ces marchés. Cela explique la raison pour laquelle l'Algérie a reporté à l'horizon de 2020 au lieu de 2017 La réalisation graduelle d'une zone de libre échange des biens et des services, qui est l'un des objectifs

Mots clés : l'accord d'association ouverture de commerce extérieur, zone de libre échange, Algérie, l'union européenne

ملخص:

تعتبر اتفاقية الشراكة التي تربط الجزائر و الاتحاد الأوروبي خطوة هامة في فتح التجارة الخارجية الجزائرية لشركائها في منطقة البحر الابيض المتوسط وكذا الاستفادة من مزايا هذا الانفتاح من خلال الحصول على التكنولوجيا و كذا الدخول إلى الأسواق الأجنبية.

خلال تحليل نتائج اتفاقية الشراكة على الاقتصاد الجزائري توصلنا إلى أن النتائج بعيدة كل البعد عن النتائج المرجوة لأنها لم تتمكن من الاستفادة الكاملة من فتح هذه الأسواق لكونها غير مهيأة لمواجهة شراسة المنافسة الدولية وهذا ما يفسر سبب تأجيل الجزائر لتحسيد منطقة التجارة الحرة للسلع والخدمات التي تعتبر أحد الأهداف الرئيسية لاتفاقية الشراكة إلى مطلع عام 2020 بدلا من عام 2017 .

الكلمات المفتاحية : اتفاقية الشراكة ، فتح التجارة الخارجية، منطقة التجارة الحرة، الجزائر، الاتحاد الأوروبي.

Abstract:

The association agreement linking the European Union and Algeria is an important step in the opening of Algerian foreign trade to its Mediterranean partners which allows it access to technology and access to foreign markets but the mixed results of this agreement proves that Algeria is still fragile to face the aggressiveness of international competitiveness because it was unable to take full advantage of the opening of these markets. This explains the reason why Algeria has postponed to 2020 instead of 2017 the gradual realization of a free trade area for goods and services, which is one of the main objectives of the association with the European Union.

Key words: the association agreement, opening of foreign trade, free trade zone, Algeria, the European Union.

Introduction :

La mondialisation de l'économie ne révèle plus de choix des nations mais s'impose d'elle-même, Ainsi, les regroupements économiques régionaux se sont généralisés surtout à partir des années quatre vingt, avec la multiplication des accords internationaux de tout genre.

L'Union Européenne est le regroupement économique le plus abouti, l'une des régions les plus prospères du monde ; Caractérisée par une dynamique politique sur le plan mondial et une ouverture envers les pays voisins, elle a développé un certain nombre de politiques dont ceux dirigées vers ses frontières du sud et plus exactement les pays du Maghreb. Les relations de l'Union européenne vis-à-vis des pays méditerranéens sont anciennes mais elles ont beaucoup évolué au cours du temps, les premières relations euro-méditerranéennes étaient essentiellement limitées aux échanges commerciaux. Les années 1970 voient un premier renforcement important puisque la Communauté européenne adopte une politique méditerranéenne plus globale ayant pour objectif essentiel l'établissement d'une coopération financière et technique en vue du développement économique et social avec les pays arabes de la rive Sud et Est de la Méditerranée. Vingt ans plus tard, face aux résultats décevants de la coopération avec ces pays, les pays membres de l'Union européenne prennent enfin conscience qu'il est indispensable de ne pas laisser s'accroître la fracture économique et sociale entre les deux rives méditerranéennes. Dans ce contexte, la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne se tenant à Barcelone 1995 a

permis de définir le nouveau cadre des relations euro-méditerranéennes « un partenariat euro-méditerranéen » .

L'initiative européenne apparaît comme une véritable innovation dans la tradition de la coopération au développement. En effet, elle s'appuie sur le concept de partenariat qui est un mode de coopération actif et participatif entre les partenaires. Ce concept de partenariat évoque des objectifs conjoints, des responsabilités partagées au niveau des réalisations, des engagements réciproques et une obligation de rendre compte. Ce nouveau mode de coopération a des priorités de fonctionnement quant au développement des capacités locales, la décentralisation des interventions et la responsabilisation des partenaires notamment par l'association au processus de développement des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur économique privé.

Dans ce contexte l'Algérie a signé un accord d'association avec l'UE à valence le 22 avril 2002, est entré en vigueur le 1 septembre 2005, une étape importante dans l'ouverture de commerce extérieur Algérien à ses partenaires méditerranéens et surtout une étape importante et essentielle en vue de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC. La conclusion de l'accord d'association avec l'union européenne est incontournable car la mondialisation de l'économie nous impose d'opérer des alliances et regroupements régionaux pour assurer notre intégration dans ce système globalisé. C'est la voie qui permet à notre économie de se développer et de renforcer le processus de partenariat dans les divers secteurs d'activité.

Cet article constitue une réflexion pour la détermination des conséquences de l'application de l'accord d'association Algérie- Union européenne sur les différents secteurs de l'économie algérienne. Nous présentons en premier lieu un aperçu sur le partenariat euro méditerranéenne en évoquant les raisons de ce partenariat et son contenu, en deuxième lieu nous présentons le contexte et les implications de l'accord d'association de l'Algérie avec l'UE et les retombées de ce partenariat sur les différents secteurs de l'économie algérienne.

un aperçu sur le partenariat euro méditerranéenne :

Nous présentons d'abord les raisons de ce partenariat et son contenu.

I -1 les raisons du partenariat méditerranéen :

Le projet d'instaurer un partenariat euro-méditerranéen a été souvent évoqué dans de multiples rencontres de spécialistes méditerranéens, et a même été le cheval de bataille du Conseil Economique et social (CES) qui, dans les multiples «avis» sur la politique méditerranéenne de la Communauté rappelait la nécessité pour la Communauté d'aller au-delà de la politique commerciale vers une stratégie de «co-développement» et de «partenariat». La Commission fait d'abord la sourde oreille. Mais la chute du mur de Berlin (1984) et son corollaire : l'unification allemande et les recompositions géopolitiques dans l'Est Européen, la guerre du Golfe et son impact sur les relations euro-arabes et plus particulièrement franco-maghrébines, la crise algérienne et les dangers potentiels qu'elle recèle pour l'ensemble maghrébin, le développement d'un islamisme militant, souvent à coloration anti-occidental , nourri à la fois par la dégradation de la situation économique, une croissance démographique débridée et une urbanisation sauvage, la réintégration des pays de l'Europe de l'Est et Orientale) dans l'espace européen, la signature des Accords du Gatt et les effets prévisibles de la libéralisation multilatérale et de l'ouverture des frontières douanières, sur les préférences accordées par l'Europe aux pays tiers méditerranéens. Tous ces événements finissent par convaincre l'U.E d'imaginer une autre politique (Le partenariat euro-méditerranéen) qui répond à une volonté de rééquilibrage de la politique de l'Union Européenne dans les deux zones prioritaires qui affectent sa sécurité, les Pays Tiers Méditerranéens et les pays de l'Europe de l'Est et Orientale.¹

I-2 Le contenu du partenariat euro-méditerranéen

Le partenariat euro-méditerranéen comporte trois volets ²:

- 1) **Le volet politique et de sécurité** : se compose de trois parties complémentaires: le dialogue politique aux niveaux bilatéral et régional; les mesures de renforcement du partenariat et la Charte pour la paix et la stabilité.
- 2) **Le volet économique et financier** : vise la création d'une zone de prospérité partagée : La libéralisation commerciale préférentielle est la principale caractéristique du partenariat, dont le but est d'implanter une zone de libre-échange avec l'UE d'ici l'année 2010.

3) **Le volet culturel, social et humain** : souligne l'importance du dialogue entre les cultures et entre les religions; l'importance du rôle des médias dans la connaissance et la compréhension réciproques entre les cultures; et le développement des ressources humaines dans le domaine culturel. Il prévoit aussi des échanges culturels, l'apprentissage des langues et la mise en œuvre de programmes scolaires et culturels qui respectent les identités culturelles.

I- L'Accord d'association Algérie-UE :

Nous présentons les objectifs, les outils de cet accord, les effets attendus de la zone de libre-échange, les outils de cet accord, enfin les conséquences de cet accord sur l'économie algérienne).

II-1 La mise en place de la zone de libre-échange

L'Algérie a signé à valence le 22 avril 2002 un accord d'association avec l'UE , qui est entré en vigueur le 1 septembre 2005, Cet Accord s'inscrit dans le contexte du processus de Barcelone initié par l'Union Européenne pour développer les relations de coopération avec les pays Sud Méditerranéens . L'accord d'association a pour objectifs de³ :

- fournir un cadre approprié au dialogue politique entre les Parties afin de permettre le renforcement de leurs relations et de leur coopération dans tous les domaines qu'elles estimeront pertinents. ;
- développer les échanges, assurer l'essor de relations économiques et sociales équilibrées entre les Parties, et fixer les conditions de la libéralisation progressive des échanges de biens, de services et de capitaux ;
- favoriser les échanges humains, notamment dans le cadre des procédures administratives ;
- encourager l'intégration maghrébine en favorisant les échanges et la coopération au sein de l'ensemble maghrébin et entre celui-ci et la Communauté européenne et ses Etats membres;
- promouvoir la coopération dans les domaines économique, social, culturel et financier ;
- Le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'Homme, tels qu'énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'Homme, inspire les politiques internes et internationales des Parties et constitue un élément essentiel du présent accord.

La réalisation graduelle d'une zone de libre échange des biens et des services (l'horizon de 2020 au lieu de 2017) et un accès préférentiel pour les produits agricoles sont les deux objectifs principaux de l'accord d'association. En ce qui concerne le commerce des biens, le démantèlement tarifaire sur les importations de l'Algérie en provenance de l'UE prévu sur une période de 12 ans à partir de septembre 2005. Plusieurs objectifs sont attendus de l'établissement d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne du point de vue des partenaires maghrébins, qui sont :

-Un rythme de croissance plus soutenu : La mise en place d'une zone de libre-échange est censée créer une dynamique économique vertueuse entraînant une accélération du rythme de croissance des pays qui s'y engagent. Ce résultat est atteint par la combinaison de deux chocs positifs :⁴

- un choc d'offre : la baisse des droits de douane sur les importations entraîne une intensification de la concurrence à laquelle sont confrontées les industries locales qui les pousse à rationaliser leur production et réaliser des gains de productivité et une baisse des coûts de production des entreprises grâce à la diminution du prix de leurs intrants importés ;

- un choc de demande : la libéralisation douanière chez les partenaires de la zone entraîne un accroissement de la compétitivité des exportations du pays sur les marchés de ses partenaires et génère une croissance des exportations

- Une convergence, c'est-à-dire une réduction à moyen et long terme des disparités en terme de PIB par tête (PPA).

- Une compétitivité améliorée (part de marchés en accroissement).

- Une plus forte attraction d'Investissements directs étrangers (IDE) : selon la Déclaration de Barcelone les partenaires méditerranéens se sont engagés à procéder à des ajustements économiques et institutionnels à travers l'initiative de réformes structurelles fondamentales bien sûr avec un soutien de la part de l'UE par ses programmes de financement dans le cadre de réforme afin rétablir une plateforme adéquate pour attirer l'investissement étranger.

II-2 Les outils de partenariat : (De MEDA à L'IEVP) :

Le Partenariat euro-méditerranéen s'est doté des instruments financiers pour la mise en œuvre de ses objectifs généraux. La création d'une zone de libre-

échange à l'horizon 2010 a pour objectif d'accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles. Le soutien en faveur de la transition économique à travers l'adoption de mesures visant à accompagner les pays partenaires méditerranéens dans le processus de réforme de leurs structures économiques et sociales, ainsi que le renforcement de l'équilibre socio-économique. Le programme MEDA (Mesures d'accompagnement) est la traduction d'un engagement européen en vue d'augmenter de manière substantielle l'aide financière accordée aux pays partenaires méditerranéens. Pour la période 1995-2006, les ressources allouées à la coopération économique et financière entre l'Union européenne et les PPM dans le cadre de MEDA I et MEDA II, En 2007, MEDA a été remplacé par l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) dont l'un des objectifs est la rationalisation de l'assistance financière. Le nouvel instrument financier (IEVP) tend à introduire davantage de flexibilité dans la mise en œuvre des priorités établies conjointement avec les pays voisins au moyen de plans d'action voisinage. De sa part l'Algérie et comme tous les pays partenaires à été soutenue et accompagnée a sa phase de transition et notamment dans les nombreux changements structurels de son économie par les instruments financiers déjà cités.

II-2-1 Le programme MEDA :

Le programme MEDA constituait le cadre financier principal de la coopération de l'Union européenne avec les pays méditerranéens, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen :

- **MEDA I (1995 à 1999) :** il s'est concentré sur le développement du secteur privé et sur l'équilibre socio-économique dans le pays), La moyenne des engagements annuels était de 33 M€. parmi les projets qui étaient sous le financement de MEDA I sont :⁵Appui au développement des Petites et moyennes entreprises et industries – PME I (1998), Appui à la restructuration industrielle et à la privatisation (1998), Modernisation du secteur financier(1999)

- **MEDA II (2000 à 2006) :** il était axé sur la préparation de l'entrée en vigueur de l'Accord d'association La moyenne des engagements annuels sous MEDA II a augmenté de manière significative, puisqu'elle est passée à 48,4 millions €, par rapport à une moyenne de 33 millions € sous MEDA I

parmi les projets qui étaient sous le financement de MEDA II sont :⁶(Modernisation et assistance aux réformes administratives 2003 , Appui au management de l'économie (2006), facilitation du commerce 2006, appuis au plan de développement agricole et rural (2006) .

II-2-2 les programmes financés sous l'instrument européen de voisinage et de partenariat (L'IEVP) depuis 2007 :

Dans le cadre des relations euro-méditerranéennes, la politique européenne de voisinage n'a pas été conçue pour remplacer le processus de Barcelone existant, mais, au contraire, vise à le compléter pour développer au mieux les relations euro-méditerranéennes. Ainsi en est-il fait mention dans le document d'orientation de la Commission des communautés européennes, précisant que la politique européenne de voisinage « sera mise en œuvre dans le cadre du processus de Barcelone et des accords d'association conclus avec chaque pays partenaire ⁷»). La nouvelle politique de voisinage cherche à leur donner une nouvelle impulsion, alors que les accords d'association peinent à atteindre les objectifs fixés. Les résultats mitigés du processus de Barcelone, ainsi que les difficultés engendrées par un processus de paix au Moyen-Orient incertain, peuvent expliquer le bon accueil de la plupart des PPM à cette nouvelle initiative. Les attentes quant à la redynamisation des relations euro-méditerranéennes sont extrêmement fortes. depuis janvier 2007 , dans le cadre de réformes des instrument d'aide communautaire, le programme de MEDA ainsi d'autre programme , ont été replacé par L'IEVP, pour la période budgétaire 2007- 2010, l'Algérie bénéficie de 220 millions d'euros dont 55 millions d'euros ont déjà été engagé, les domaines d'interventions choisis sont :l'appui à la transition économique(soutien au Pme/PMI, appui à la mise en œuvre d'association , diversification de l'économie) et l'équilibre socio-économique(proximité rurale, santé, enseignement supérieur, justice, emploi).⁸

II-3 les conséquences de l'Accord d'Association :

Les résultats de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE étant mitigés et très éloignés des attentes de l'Algérie , en 2010 des consultations informelles pour la révision du démantèlement tarifaire des produits industriels et des concessions tarifaires agricoles ont été lancées

conformément à la décisions du conseil d'association tenu à Luxembourg le 15 juin 2010. l'objectifs de ces consultations était de reporter l'échéance de la mise en place de la zone de libre-échange à 2020 au lieu de 2017 et de prévoir le rétablissement des droits de douanes selon les dispositions prévues par l'accord d'associations pour une liste de produits sensibles⁹. En octobre 2015 une communication sur le partenariat entre l'Algérie et l'UE a été présentée au Conseil des ministres, par M. Lamamra. Le Conseil des ministres avait, alors, considéré nécessaire de réévaluer les volets économique et commercial de l'Accord d'association avec l'UE, qui n'a pas atteint les objectifs attendus. D'autant plus que la chute des revenus extérieurs du pays, du fait de la crise du marché pétrolier, a rendu davantage nécessaire cette évaluation. Rappelons, aussi, que les responsables algériens ont constaté, depuis longtemps, que l'accord d'association avec l'UE n'était pas avantageux pour le pays. Cette renégociation de l'accord intervient à la demande de l'Algérie qui considère qu'il est «déséquilibré» et qu'«elle perd plus qu'elle ne gagne» avec l'UE en matière d'échanges commerciaux et de concessions tarifaires.¹⁰

A- Les pertes des recettes des produits douaniers: Le manque à gagner fiscal est une conséquence du désarmement tarifaire. Les premières simulations des pertes fiscales faites par le CNIS l'ont été sur cette base. Ils les ont mises à jour en 2005 en prévision de l'entrée en vigueur sur la base des données de 2003 sur la base d'un volume d'échanges passé à 7 milliards \$. Le calcul, toujours libellé en DA, avait donné les résultats suivants:¹¹

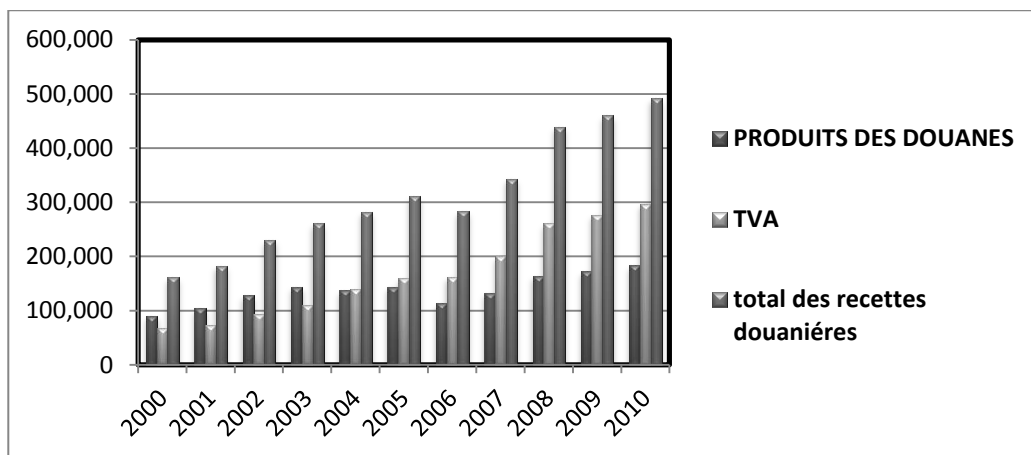
- liste à effet immédiat à l'entrée en vigueur : 5.361.000 DA ;
- 2ème liste sur 5 ans, 2 ans après l'entrée en vigueur : 6.000.000 DA ;
- 3ème liste sur 10 ans jusqu'à 2020 : 4.000.000.000 DA ;

Total: 15 milliards 361 millions DA .

En 2015, les augmentations des importations en provenance de l'UE ont engendré des pertes fiscales plus conséquentes que les prévisions de 2005. La montée en flèche des recettes pétrolières n'était pas dans les scénarii. L'augmentation spectaculaire des revenus liée à la hausse des prix des hydrocarbures a entraîné une hausse du niveau de vie des Algériens qui se serait répercutée, quoi que de manière limitée, sur le volume des importations.

Figure 1: Evolution des recettes douanières durant la période 2000 à 2010

Unité: Millions de DA



Source : Excel à partir des données de douanes algériennes <http://www.douane.gov.dz>

D'après la figure ci-dessus on révèle entre 2000 à 2003 que les recettes qui proviennent des produits de douanes sont supérieures aux recettes de TVA mais à partir de 2004 l'année de transition et de début de préparation pour la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie (2005) les recettes qui proviennent des produits de douanes se baissent par rapport aux recettes qui proviennent de TVA d'un côté et de l'autre côté que les recettes des produits douaniers se baissent par rapport au total des recettes douanières globale passant de 57% en 2001 à 37,27% en 2010.

L'abaissement des recettes des produits douaniers est dû aux procédures de démantèlement tarifaires appliquées par l'Algérie dans le cadre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE, ainsi que l'augmentation des recettes de TVA par rapport aux recettes des produits douaniers est dûe à l'obligation d'anticiper ces pertes en prenant des mesures compensatoires prises par l'Etat afin de récupérer les pertes des produits douaniers et s'assurer que les bénéfices du démantèlement tarifaire des intrants de l'industrie et des biens d'équipement, ne sont pas empochés par les importateurs au lieu de revenir au Trésor.

B- Les effets négatifs sur les entreprises : L'industrie algérienne a été mise en compétition avec une industrie européenne très performante. Le résultat a été destructeur : l'économie algérienne s'est progressivement

orientée vers l'import-import, abandonnant largement l'idée d'investissement productif.

Tableau 1 : évolution des échanges avec l'UE

Unité: Millions US Dollars

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2007	2009	2010	2013*	2014*
importation	5256	5903	6732	7954	10097	11255	14427	20772	20704	28748	29711
exportations	13992	12344	12100	14503	17396	25593	26833	23186	28009	41769,7	39213,0

Source : CNIS et *ONS

La répartition des échanges extérieurs de l'Algérie par région économique au cours de l'année 2014 confirme le constat des années précédentes qui concluait à la concentration de nos échanges extérieurs sur les pays de l'Union Européenne. Ainsi en 2014 et à l'instar des années précédentes, 50,7 % de nos importations proviennent de l'UE et 64,2% de nos exportations sont à destination de l'UE. les importations en provenance de l'union européenne sont passées de 7,2 milliards de dollars en moyenne annuelle avant la mise en œuvre de l'accord d'association (2002 à 2004) à 28,7 en 2010, soit une augmentation de 300% . Les exportations vers l'union européenne sont passées, en moyenne annuelle de 11 ,88 milliard de dollars entre 2002 et 2004, à 41,8 milliards de dollars en 2013, soit une augmentation de 260%, nous soulignons à ce niveau que ces exportations sont constituées à hauteurs de 97% par des hydrocarbures. Les exportations algériennes vers l'UE ont baissé de 6,1% en 2014 et passent de 41,8 milliards USD en 2013 à 39,2 milliards USD en 2014 La baisse des exportations est principalement due à la baisse des exportations d'hydrocarbures qui représentent, faut-il le rappeler 95,8 % des exportations totales en 2014.

C-exportations hors hydrocarbures : la mise en œuvre de l'accord d'association n'a pas eu d'impact sur le niveau et la diversification de nos exportations hors hydrocarbures vers les pays de l'union européenne tandis que l'Algérie voulait à travers cet accord parvenir à une diversification de l'économie nationale afin de sortir de problème de dépendance aux

hydrocarbures. En effet, de 2005 à 2015, le cumul des exportations algériennes hors hydrocarbures vers l'UE n'a même pas atteint les 14 milliards de dollars, alors que les importations algériennes auprès de l'UE se sont chiffrées à 220 milliards de dollars durant la même période, soit une moyenne de 22 milliards de dollars/an. Les exportations algériennes hors hydrocarbures vers les pays de l'UE sont passées de 597 millions de dollars en 2005 à seulement 2,3 milliards de dollars en 2014 avant de baisser à 1,6 milliard de dollars en 2015. En termes d'investissements de l'UE en l'Algérie, seuls 316 projets d'une valeur de 7,7 milliards d'euros ont été réalisés par des investisseurs européens durant la période allant de 2002 à 2014¹².

Tableau 2: Evolution des exportations de marchandises par groupe d'utilisation
En Millions de DA

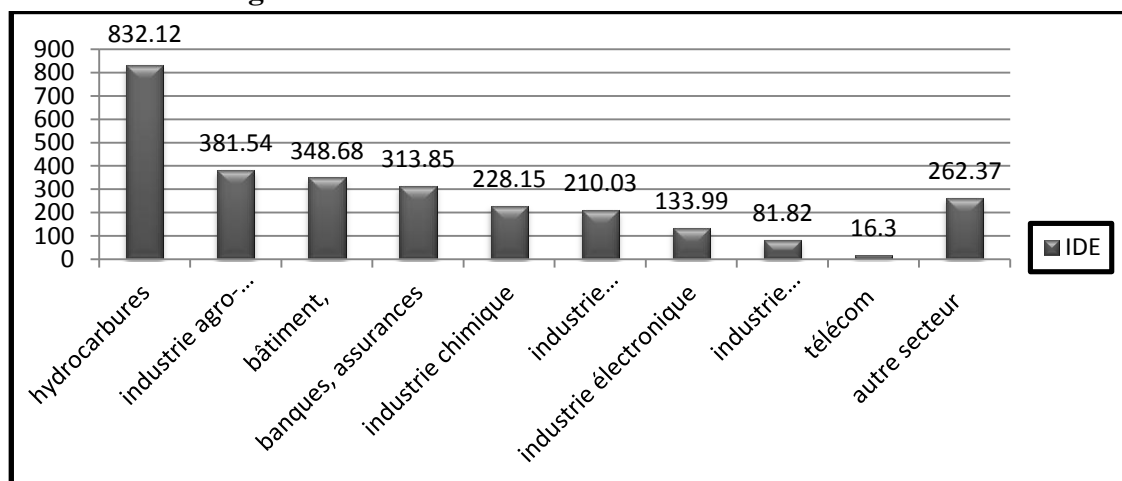
marchandise/année	2004	2005	2010	2011	2013	2014
Alimentation, boissons, tabac	4 749,0	4 942,0	23 405,5	25 880,9	31 921,0	26 053,5
Energie & lubrifiants	2 276 827,0	3 355 000,0	4 220 106,0	5 223 836,8	5 057 546,9	4 709 622,4
Matières premières	408,4	370,7	803,8	1 444,2	696,6	706,8
Produits bruts	6 457,8	9 433,9	6 173,2	10 272,9	7 953,3	8 111,2
Demi-produits	44 311,6	47 725,6	78 567,6	108 993,9	115 349,2	170 819,6
Equipements agricoles	24,4	34,4	58,8	25,7	30,9	132,7
Equipements industriels	3 582,7	2 642,7	2 235,1	2 561,1	2 269,4	1 305,6
Biens de consommation	1 087,0	1 398,9	2 237,4	1 115,7	1 332,5	846,3
total exportations	2 337 447,8	3 421 548,3	4 333 587,4	5 374 131,3	5 217 099,8	4 917 598,2

Source : ONS

A partir des données du tableau ci-dessus on révèle que L'Algérie est un exportateur net de l'énergie ce qui engendre une économie rentière et fragile exposée aux crises économique engendrées par la chute des cours de pétrole ; Les hydrocarbures représentent l'essentiel de nos exportations avec une part de 97% du volume global des exportations tandis que Les exportations hors hydrocarbures, restent toujours marginales, avec seulement 3% du volume global des exportations, il ressort que la balance commerciale hors hydrocarbures reste déséquilibré.

D- Les flux d'investissements étrangers: depuis la mise en œuvre de l'accord d'association une progression observée des flux d'IDE de provenance des l'UE mais le grand pourcentage de ces investissement concentrent sur l'investissement dans hydrocarbures la figure 2 présente les flux des IDE.

Figure 2 : les flux d'IDE entrants de l'UE



Source : réalisé par le chercheur en utilisant les données du : Ministère du Commerce en Algérie – Rapport Final sur l'évaluation de l'état d'exécution de l'accord d'association Algérie-UE, Alger, 2009, p140.

Les flux financiers entrants de l'UE sur la période 2004 -2008 se sont concentrés en particulier et en ordre de valeurs décroissantes, dans les secteurs de l'hydrocarbure (30%), de l'industrie agro-alimentaire (14%), du bâtiment - génie civil - et matériel de construction (12%), de la finance

(banques et assurances) (11%), de l'industrie chimique et pétrolière (8%), et de l'industrie manufacturière (7%). Les autres secteurs - notamment ceux de l'industrie électronique et informatique (5%), de l'industrie pharmaceutique et de la santé (3%), de la communication et télécommunication (1%), et des services hydraulique, de transport, et d'ingénierie (9% en total pour les 3 secteurs) n'avaient pas attirés tellement les investisseurs européens.

Conclusion :

A travers notre travail nous avons essayé de mettre la lumière sur l'accord d'association liant l'Algérie avec l'UE en analysant les conséquences de cet accord sur l'économie algérienne.

En dépit des objectifs fixés en faveur de l'économie algérienne, les résultats semblent mitigés :

- ◆ La part des IDE de l'UE reste très faible en dépit du renforcement des échanges
- ◆ Les flux entrant en Algérie, et les IDE de l'UE spécifiquement, n'ont pas conduit à créer une dynamique économique permettant de diversifier l'économie nationale, cela est visible dans la structure des exportations totales qui sont toujours dominés par les hydrocarbures
- ◆ Les échanges commerciaux entre l'Union européenne et l'Algérie sont, en effet, souvent plus concurrents que complémentaires et profitent beaucoup plus à l'Europe, Jusqu'à présent, le volume des exportations hors hydrocarbure algériennes reste très faible. La création de la zone de libre-échange, reste symbolique vis-à-vis, notamment de la mise en œuvre conforme aux dispositions et objectifs de cet accord d'association. L'Algérie n'a donc qu'un seul avantage comparatif dans les hydrocarbures.
- ◆ L'instauration de la zone de libre échange exige un démantèlement tarifaire qu'il n'est pas avantageux pour l'économie algérienne et les exigences algériennes faites pour réviser le calendrier de démantèlement tarifaire montre qu'il ya une prise de conscience de cette situation et que l'Algérie cherche à tirer le maximum d'avantages de cet accord.

Pour assurer une meilleure intégration de l'Algérie à l'économie mondiale et profiter pleinement de l'accord d'association avec l'union européenne, l'état doit :

- préparer les entreprises à affronter la concurrence internationale grâce à une meilleure organisation de leur gestion, de la formation professionnelle et de la qualification des produits et des services selon des standards internationaux ;
 - Développer le système financier en facilitant la création et l'installation d'institutions financières pour assurer de façon efficace l'intermédiation financière et par suite faciliter le financement des entreprises engagées dans les transactions internationale
 - la mise en place d'un marché bancaire et financier où les droits et les obligations de chaque opérateur public et privé seront clairement délimités. Ceci pourrait contribuer à améliorer la situation du marché national dans la perspective d'attirer des investissements étrangers ou nationaux ;
 - Renforcer la création d'une culture d'exportation au sein des opérateurs économiques ;
- l'Etat devrait reprendre en main la destinée du secteur agricole, secteur moteur de l'économie par des politiques ciblées sur les secteurs à fort potentiel à l'exportation. Les filières agricoles à fort potentiel à l'exportation doivent être protégées de la concurrence étrangère en ne libéralisant pas totalement le marché. De plus, les filières à forte valeur ajoutée doivent bénéficier d'actions ciblées pour assurer la compétitivité vis-à-vis du reste du monde ;

Bibliographie:

¹ Bichara Khader, Le Partenariat Euro-Méditerranéen, Working Paper 9523, economic research forum, 1995, p17.

² Eduardo Sanchez Monjo, Les multiples dimensions de la coopération euro-méditerranéenne, Eipascope, Numéro spécial 25ème anniversaire, 1994, P82.

³ Article 1 Relatif A L'accord Euro-Méditerranéen Etablissant Une Association Entre La Communauté Européenne Et La République Algérienne Démocratique Et Populaire, Le Journal Officiel De La République Algérienne, N° 31,30 Avril 2005,P4.

⁴Vincent Caupin, Libre-échange euro-méditerranéen : premier bilan au Maroc et en Tunisie, Agence Française de Développement Département Méditerranée et Moyen-Orient, France, 2005, p16.

⁵Laura Baeza, 30 ans de coopération 1979-2009 , 30 ans en Algérie, P31.

voir le site :eeas.europa.eu/archives/delegations/algeria/.../ue_algeria_30years_cooperation_fr.pdf vu 25/02/2017 à 12 : 05.

⁶Laura Baeza, ibidem, p33,P35,P39.

⁷ Commission des communautés européennes , Politique européenne de voisinage, Document d'orientation", Communication de la Commission, , 2004, pp 6-7.

⁸Laura Baeza, ibid, P55.

*la zone de libre échange :est un espace économique dans lequel les pays membres décident d'éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires faisant obstacle au commerce de biens et/ou de services (circulation libre de biens et services et chaque pays conserve son propre système douanier vis-à-vis des pays tiers.

⁹www.commerce.gov.dz.

¹⁰Hasna Yacoub, document d'évaluation de l'Accord d'association Algérie-UE sera-t-il validé en mars ,journal la tribune, 14-02-2017,p5. Voir le site :

<http://www.latribunedz.com/Contenu/files/pdfsFile/14022017.pdf> vu le 25/02/2017 à 14:05

¹¹cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise et délégation de l'union européenne en Algérie, a propos de l'accord d'association : passe, présent, avenir, communiqué de presse, hôtel Hilton, Alger mardi 17 novembre 2015,p4 disponible sur http://eeas.europa.eu/archives/delegations/algeria/documents/press_corner/2015/c.pdf vu le 25/02/2017 à 14:15.

¹²Hasna Yacoub, op.cit., p5.